

**Décision n° 2015-11 ORG du Président arrêtant la date du scrutin
pour l'élection des membres représentant les personnels
au comité consultatif paritaire de l'Agence**

Le Président de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la délibération n° 2015-107 ORG en date du 22 octobre 2015 relative au comité consultatif paritaire de l'Agence, notamment ses articles 5 (§ I) et 16,

Considérant le fait que le mandat en cours des membres représentant les personnels au comité consultatif paritaire de l'Agence a débuté le 2 avril 2013, jour de la proclamation des résultats,

Décide :

Article 1^{er} - Le scrutin pour le renouvellement du mandat des membres du comité consultatif paritaire se déroulera le jeudi 31 mars 2016.

Article 2 - Le secrétaire général de l'Agence est chargé de la publicité de la présente décision.

Fait à Paris, le 21 décembre 2015

Le Président de l'Agence française
de lutte contre le dopage



Bruno GENEVOIS